à revenir, a conduit quatre parlementaires auprès du président de l'Assemblée. Les parlementaires ont demandé que les insurgés pussent garder leurs armes, et que l'on garantît le droit au travail. La première de ces demandes n'étant pas acceptable, la négociation a été rompue et M. Larabit, leur prisonnier sur parole, est retourné avec eux au faubourg Saint-Antoine.

« Ce matin, le général Perrot, commandant l'attaque du faubourg Saint-Antoine, du côté de la Bastille, avait donné aux insurgés jusqu'à dix heures pour réfléchir et se rendre sans conditions. Trois batteries étaient braquées devant le faubourg. Pendant cette trêve, quelques pourparlers avaient eu lieu entre les chefs des premières barricades et un capitaine d'artillerie de la garde nationale, auquel M. Recurt, ministre de l'intérieur, s'était joint lui-même. Des paroles de regrets réciproques, des larmes, des étreintes d'attendrissement avaient été échangées. De nouvelles conditions avaient été mises par ces parlementaires à leur soumission. Ces conditions étant les mêmes que celles déjà repoussées, devaient avoir le même sort.

« Avant onze heures précédentes, les insurgés avaient capitulé sans conditions. Les premières barricades étaient évacuées. Trois bataillons y étaient entrés. Une estafette portait cette heureuse nouvelle à l'Assemblée.

« Cependant un malheureux accident, un malentendu qu'on a pris pour une trahison, a jeté bientôt l'alarme et l'indignation dans toute la ville. Un coup de feu eut parti et a attenu un des insurgés. Aussitôt ceux ci ont repris les armes et le combat s'engageait. Le bruit d'une infâme trahison s'est répandu jusque dans l'Assemblée. On disait que cinq barricades n'avaient été évacuées par les insurgés que pour laisser pénétrer la troupe dans le faubourg et la massacrer. Bientôt, heureusement, cette sinistre nouvelle était officiellement démentie, on apprenait que les insurgés, observant religieusement leur parole, se retiraient en se laissant désarmer. Tout le faubourg Saint-Antoine était occupé par la troupe, qui y circulait sans la moindre opposition. Toute lutte avait cessé. Les insurgés eux-mêmes travaillaient à la démolition des barricades.»

Le chef du pouvoir exécutif a adressé la proclamation suivante à la garde nationale et à l'armée:

« Citoyens soldats,

« La cause sacrée de la République a triomphé; votre dévouement, votre courage inébranlable ont déjoué de coupables projets, fait justice de funestes erreurs. Au nom de la patrie, au nom de l'humanité tout entière, soyez remerciés de vos efforts, soyez fiers pour ce triomphe nécessaire.

« Ce matin encore, l'émotion de la lutte était légitime, inévitable. Maintenant soyez aussi grands dans la calme que vous venez de l'être dans le combat. Dans Paris, je vois des vainqueurs, des vaincus; que mon nom reste maudit, si je consentais à y voir des victimes. La justice, sans nous, s'en ait, elle agisse; c'est votre pensée, c'est la mienne.

« Prêt à rentrer au rang de simple citoyen, je porterai au milieu de vous ce souvenir civique, de n'avoir, dans ces graves épreuves, repris à la liberté que ce que la saint de la République lui demandait lui-même, et de donner un exemple à quiconque pourra être à son tour appelé à remplir d'aussi grands devoirs.

« *Le chef du pouvoir exécutif,*

« CAVAIGNAC. »

Jamais, jusqu'à ces fatales journées que nous décrivons, la guerre de parti ne s'était faite avec un si furieux acharnement, et jamais le plan des révoltés n'avait paru aussi bien combiné. On s'est trouvé conduit à reconnaître l'existence d'un plan, en remarquant que les combats se sont engagés dans quatre directions seulement, tandis que lors des autres insurrections, la fusillade et les barricades envahissaient tous les quartiers de Paris à la fois.

M. Meaulle a été nommé rapporteur de la commission chargée d'examiner le projet de décret proposé par M. Sénard, relatif aux mesures à prendre à l'égard des personnes compromises et arrêtées dans les journées des 23, 24, 25 et 26 juin. Cette commission a confondu dans un même décret le projet de M. Sénard et le décret du général Cavaignac sur les conseils de guerre. Ce décret, ainsi modifié, décide que les chefs, les fauteurs, les instigateurs de l'insurrection seront jugés militairement par les conseils de guerre, et que tous les autres individus arrêtés comme ayant participé aux troubles, seront transportés dans une colonie française autre que l'Algérie. Ce décret, mis en discussion à huit heures, a été voté à une très grande majorité.

Dans la séance du 28, M. le président a donné lecture à l'Assemblée nationale de l'adresse suivante au Peuple Français:

« Français, l'anarchie est vaincue. Paris est debout, et justice sera faite. Honneur au courage et au patriotisme de la garde nationale de Paris et des départements.

« Honneur à notre brave et toujours glorieuse armée, à notre jeune et intrépide garde mobile (bravos, bravos), à nos écoles, à la garde républicaine et à tant de généraux volontaires qui sont venus se jeter sur la brèche pour la défense de l'ordre et de la liberté (très bien, acclamations). Tous au mépris de leur vie et avec un courage surhumain, ont refoulé de barricades en barricades et poursuivi jusques dans leurs derniers repaires ces forcenés qui sans principes, sans drapeau, sentent ne s'être armés que pour le massacre et pour le pillage (très bien). Famille, institutions, liberté, patrie, tout était frappé au cœur et sous les coups de ces nouveaux barbares, la civilisation du dix-neuvième siècle était menacée de périr (très bien).

« Mais non, la civilisation ne peut pas périr; non, la République œuvre de Dieu, loi vivante de l'humanité, la République ne périra pas. (Bravos, Bravos.) Nous le jurons pour la France tout entière qui repousse avec horreur ces doctrines sauvages où la famille n'est qu'un nom et la propriété qu'un vol (très bien, très bien.) Nous le jurons par le sang de tant de nobles victimes tombées sous des balles fratricides.

« Tous les ennemis de la République s'étaient ligués contre elle dans un effort violent et désespéré. Ils sont vaincus, et désormais maîtrisés. Trois batteries étaient braquées devant le faubourg. Pendant cette trêve, quelques pourparlers avaient eu lieu entre les chefs des premières barricades et un capitaine d'artillerie de la garde nationale, auquel M. Recurt, ministre de l'intérieur, s'était joint lui-même. Des paroles de regrets réciproques, des larmes, des étreintes d'attendrissement avaient été échangées. De nouvelles conditions avaient été mises par ces parlementaires à leur soumission. Ces conditions étant les mêmes que celles déjà repoussées, devaient avoir le même sort.

« Avant onze heures précédentes, les insurgés avaient capitulé sans conditions. Les premières barricades étaient évacuées. Trois bataillons y étaient entrés. Une estafette portait cette heureuse nouvelle à l'Assemblée.

« Cependant un malheureux accident, un malentendu qu'on a pris pour une trahison, a jeté bientôt l'alarme et l'indignation dans toute la ville. Un coup de feu eut parti et a attenu un des insurgés. Aussitôt ceux ci ont repris les armes et le combat s'engageait. Le bruit d'une infâme trahison s'est répandu jusque dans l'Assemblée. On disait que cinq barricades n'avaient été évacuées par les insurgés que pour laisser pénétrer la troupe dans le faubourg et la massacrer. Bientôt, heureusement, cette sinistre nouvelle était officiellement démentie, on apprenait que les insurgés, observant religieusement leur parole, se retiraient en se laissant désarmer. Tout le faubourg Saint-Antoine était occupé par la troupe, qui y circulait sans la moindre opposition. Toute lutte avait cessé. Les insurgés eux-mêmes travaillaient à la démolition des barricades.»

Le chef du pouvoir exécutif a adressé la proclamation suivante à la garde nationale et à l'armée:

« Citoyens soldats,

« La cause sacrée de la République a triomphé; votre dévouement, votre courage inébranlable ont déjoué de coupables projets, fait justice de funestes erreurs. Au nom de la patrie, au nom de l'humanité tout entière, soyez remerciés de vos efforts, soyez fiers pour ce triomphe nécessaire.

« Ce matin encore, l'émotion de la lutte était légitime, inévitable. Maintenant soyez aussi grands dans la calme que vous venez de l'être dans le combat. Dans Paris, je vois des vainqueurs, des vaincus; que mon nom reste maudit, si je consentais à y voir des victimes. La justice, sans nous, s'en ait, elle agisse; c'est votre pensée, c'est la mienne.

« Prêt à rentrer au rang de simple citoyen, je porterai au milieu de vous ce souvenir civique, de n'avoir, dans ces graves épreuves, repris à la liberté que ce que le saint de la République lui demandait lui-même, et de donner un exemple à quiconque pourra être à son tour appelé à remplir d'aussi grands devoirs.

« *Le chef du pouvoir exécutif,*

« CAVAIGNAC. »

Jamais, jusqu'à ces fatales journées que nous décrivons, la guerre de parti ne s'était faite avec un si furieux acharnement, et jamais le plan des révoltés n'avait paru aussi bien combiné. On s'est trouvé conduit à reconnaître l'existence d'un plan, en remarquant que les combats se sont engagés dans quatre directions seulement, tandis que lors des autres insurrections, la fusillade et les barricades envahissaient tous les quartiers de Paris à la fois.

M. Meaulle a été nommé rapporteur de la commission chargée d'examiner le projet de décret proposé par M. Sénard, relatif aux mesures à prendre à l'égard des personnes compromises et arrêtées dans les journées des 23, 24, 25 et 26 juin. Cette commission a confondu dans un même décret le projet de M. Sénard et le décret du général Cavaignac sur les conseils de guerre. Ce décret, ainsi modifié, décide que les chefs, les fauteurs, les instigateurs de l'insurrection seront jugés militairement par les conseils de guerre, et que tous les autres individus arrêtés comme ayant participé aux troubles, seront transportés dans une colonie française autre que l'Algérie. Ce décret, mis en discussion à huit heures, a été voté à une très grande majorité.

Dans la séance du 28, M. le président a donné lecture à l'Assemblée nationale de l'adresse suivante au Peuple Français:

« Français, l'anarchie est vaincue. Paris est debout, et justice sera faite. Honneur au courage et au patriotisme de la garde nationale de Paris et des départements.

« Honneur à notre brave et toujours glorieuse armée, à notre jeune et intrépide garde mobile (bravos, bravos), à nos écoles, à la garde républicaine et à tant de généraux volontaires qui sont venus se jeter sur la brèche pour la défense de l'ordre et de la liberté (très bien, acclamations). Tous au mépris de leur vie et avec un courage surhumain, ont refoulé de barricades en barricades et poursuivi jusques dans leurs derniers repaires ces forcenés qui sans principes, sans drapeau, sentent ne s'être armés que pour le massacre et pour le pillage (très bien). Famille, institutions, liberté, patrie, tout était frappé au cœur et sous les coups de ces nouveaux barbares, la civilisation du dix-neuvième siècle était menacée de périr (très bien).

« Mais non, la civilisation ne peut pas périr; non, la République œuvre de Dieu, loi vivante de l'humanité, la République ne périra pas. (Bravos, Bravos.) Nous le jurons pour la France tout entière qui repousse avec horreur ces doctrines sauvages où la famille n'est qu'un nom et la propriété qu'un vol (très bien, très bien.) Nous le jurons par

---

Un journal de Marseille, le *Démocrate du Midi*, publie ce qui suit, sous la rubrique de Toulon, 17 juin:

« Le bateau à vapeur sicilien le *Palermo*, commandé par M. Onorato, capitaine de frégate, est arrivé en courrier extraordinaire avec des dépêches très pressées pour le gouvernement français.

« Après avoir déposé ses dépêches à Marseille, le *Palermo* a rallié le port de Toulon, où il doit prendre un chargement d'armes et de munitions.»

La *Gazette de Midi* du 18 juin confirme la nouvelle de cet achat, et elle ajoute que l'Angleterre vient de reconnaître officiellement le gouvernement de Palermo, et de promettre en même temps la reconnaissance du roi que la Sicile voudra se donner, qu'il soit Italien ou non.

La situation de la Pologne, celle du duché de Posen, en même temps qu'elle a droit à toutes les sympathies, mérite d'appeler l'attention des cabinets. On sait que le duché de Posen a été divisé par la Prusse en deux parties, l'une polonaise, l'autre allemande. Cette division, faite en violation du droit des nations et des engagemens solennellement pris, aurait été, nous assure-t-on, l'objet de représentations adressées par le cabinet français au cabinet de Berlin.

Une journal de Paris, le *National*, publie ce qui suit dans une de ses revues sur les affaires de l'extérieur:

« En Angleterre, il ne serait bruit que de la retraite fort probable du ministère whig, si les affaires de France n'accaparaient toute l'attention des hommes politiques. Elles y sont diversement jugées. En général, cependant, on reprend à craindre de rendre justice à cette énergique résistance de la vraie liberté contre l'anarchie, dont nous venons de donner l'exemple à tous les peuples. Elle inspire à l'un des journaux de Londres un véritable élan d'enthousiasme: « Avec un semblable patriotisme pour se défendre, s'écrie le *Sun* la République française est indestructible, invincible, éternelle! » Ce sentiment nous l'espérons, est celui qui prévaudra chez les peuples étangers, quand ils connaîtront en détail les terribles journées de juin.

« C'est sur une question fiscale que le ministère anglais doit succomber. Les amis politiques de sir Robert Peel, se séparant cette fois de leur illustre guide, ne veulent point voter la réduction proposée sur les droits acquittés à l'importation par les sucres coloniaux des Indes-Occidentales. Le cabinet, qui a'est déjà vu ébranlé plus d'une fois par des votes ennemis, saisira, dit-on, cette occasion de battre en retraite. Selon le *Morning-Herald*, c'est à lord Stanley que reviendrait la tâche de former un nouveau ministère. »

AFFAIRES D'ITALIE

NOUVELLES DE LA CALABRE.

Sous ce titre, le *Mediterraneo* de Malte, dans sa feuille du 5 juillet, rapporte ce qui suit:

« Avec la sperouta maltaise *Immaculata*, arrivée lundi dernier en trois jours de Messine, on a reçu la nouvelle de la défaite des troupes napolitaines en Calabre. Les deux divisions napolitaines forts de 3,000 hommes chacune, sous le commandement des généraux Nunziante et Busacca, furent battues par les Calabrais et les Siciliens unis, la première, à Cinquefrondi, et la seconde à Argitola. Le nombre des morts est de plus de 500, celui des blessés et des prisonniers s'élève à environ 2,000. Le général Nuziante a été tué par Gaetano Cesarco de Baguara, le général Busacca a été fait prisonnier.

« Après ce fait d'arme s, les patriotes calabrais-siciliens devaient marcher sur Reggio, ville défendue par 3,000 hommes et protégée par neuf vapeurs qui se trouvent à l'embouchure du fleuve.»

On lit dans la même feuille du 29 juin:

« L'état de la Sicile est plutôt satisfaisant. L'opinion est toujours une et contraire à la famille des Bourbons. Dans ce moment, on agite la question du choix d'un nouveau roi; une certaine agitation a commencé à se manifester, et le parti républicain se montre déjà de mauvaise humeur.

« Dans la chambre des députés, le ministre des affaires étrangères a annoncé que l'Angleterre était prête à reconnaître l'indépendance de la Sicile, à la condition que le nouveau roi de ce pays serait un prince vraiment italien.

« Le ministre des finances, M. Amari, a renoncé à son portefeuille.»

Les nouvelles du théâtre de la guerre austro-italienne, n'offrent pas beaucoup d'intérêt. Les journaux nous ont apporté, plus développé, il est vrai, le récit des faits que nous connaissions déjà.

A la date du 15 juin, l'armée italienne occupait les positions intermédiaires de Goito à Pastrengo, les hauteurs de Rivoli, le mont de la Couronne et le passage de l'Adige à Dolce.

Charles-Albert serrait de près la place de Vérone contre laquelle il se préparait à marcher à la tête de 40 mille combattans.

On lit dans le *Portafoglio Maltese* du 29 juin:

« Au moment où nous mettons sous presse, l'escadre britannique dans ce port appareille. Quant à sa destination, il court différens bruits dans la ville: selon les uns, elle irait faire une simple croisière; selon les autres, elle se dirigerait sur Naples, à cause d'un différend surgi à bas entre l'amiral de l'escadre française et le commandant d'un bâtiment anglais qui aurait embarqué à son bord beaucoup d'objets de prix appartenant à la famille royale de Naples. Nous ne savons pas lequel de ces deux bruits mérite le plus de créance. »

Le *Courrier de Marseille* dit que la note suivante a été adressée par le ministre de France au cabinet de Naples:

« 1° Considérant que les capitulations militaires sont dans l'état présent de la politique européenne, des obstacles à la liberté; et la diète suisse s'était prononcée de la même manière, les troupes suisses sont rappelées du territoire des Deux-Siciles. Dans le cas contraire, on considérerait les capitulations comme une intervention étrangère, donnant à la France le droit d'intervenir.

2° Les dommages soufferts par les citoyens français lors des événements du 15, seront entièrement réparés.

3° La constitution du royaume de Naples ayant été reconnue par toutes les puissances de l'Europe, sera garantie par la France, avec toute les modifications que les circonstances de la nation nécessiteront.

4° De même que la France est intervenue pour empêcher la guerre civile en Portugal, de même elle prévendra à Naples, si la guerre civile qui semble commencer ne se termine pas promptement par l'Union du prince et de la nation. »

Le *Labaro*, journal de Rome, publie dans un de ses derniers numéros le document qui suit:

« RÉPONSE

« *De l'Empereur d'autriche*

« A PIE IX.

« Il m'est impossible d'exprimer tout ce que mon cœur a éprouvé de consolation, en apprenant le désir manifesté par Votre Sainteté pour la conservation de la paix qui, aux yeux de tout bon souverain, est la base première du bonheur de ses peuples fidèles. Mais il n'est que trop vrai qu'une grande partie de ces derniers se sont écartés du droit sentier, séduits par une propagande révolutionnaire qui, en se développant, ne tend à rien moins qu'à la destruction de l'ordre social, résultat dont on fait peser la responsabilité sur les rois! Loin de produire le bien que j'en attendais, la concession de la liberté de la presse n'a fait qu'accroître l'audace des rebelles. Provoqué et non provocateur, j'allai jusqu'à accorder à mon royaume Lombardo-Vénitien, une large constitution, qui ne fut pas acceptée, grâce aux menées d'un ambitieux replacé sur le trône par nous et nos alliés. Maintenant, cet homme nous récompense en nous faisant la guerre au cri de l'indépendance italienne, et en excitant les peuples à vouer une haine implacable à la nation germanique qu'il désigne sous les noms de hordes infâmes et barbares.

« Très Saint-Père! en 1815, qui replaça Pie VII sur le trône pontifical? — L'Autriche. — Qui, à l'apparition du roi Joachim Murat, sauva le Saint-Père? En 1831, qui étouffa la révolution durant laquelle le Pape fut déclaré déchu de fait et de droit? — L'Autriche. — En tout temps, l'Autriche fut toujours prête à soustraire le souverain Pontife aux atteintes des complots révolutionnaires.

« Aussi bien, n'est-il douloureux de voir une partie des sujets pontificaux, toscans et napolitains, s'armer contre moi, pour me priver, je ne sais pourquoi, d'états que j'ai conquis au prix du sang de mes peuples, sur la sanction d'un traité solennel. Je sais, il est vrai, que quelques uns des souverains désignés ont dû céder aux exigences révolutionnaires de leurs peuples, et qu'aujourd'hui eux mêmes souverains ne sont plus que les instruments serviles des plans encore peu connus de quelques sectaires.

« Dans tous les cas, Ferdinand saura encore consacrer toutes ses forces au maintien de la religion catholique, et ne déposera pas l'épée, tant qu'existera un rejeton de la famille impériale; il ne veut pas, il déclare ne pas vouloir céder un pouce des états qui lui appartiennent, avant d'avoir eu recours aux moyens de défense les plus extrêmes, tout en se montrant disposé à accepter la paix et à concéder à ses peuples une large constitution et un pardon général. »

La Gazette Officielle de Rome prétend que la lettre qui précède n'est pas parvenue au Pape.

L'ouverture du parlement napolitain a eu lieu le 1er juillet, par les soins du duc de Serra-Capriola, délégué du Roi. Le nombre des députés présens était très petit, et la cérémonie s'est accomplie avec une froideur marquée.

Les chambres législatives de Toscane ont été ouvertes le 26 juin par le Grand-Duc en personne. S. A. R. a prononcé un discours qui a été très applaudi.

Le *Portafoglio Maltese* du 6 juillet, qui nous est parvenu par le paquebot anglais de la Compagnie Péninsulaire-Orientale arrivé hier à Constantinople, nous apporte, des nouvelles d'Italie plus fraîches que celles qui précèdent.

Nous avons reçu, par cette occasion, des nouvelles de Milan et de Venise, du 25 juin, de Peschiera, du 24 du même mois. Une lettre de cette dernière ville annonce qu'à cette date, environ 8,000 Autrichiens stationnés à Montebalde, ne menaçaient de rien moins que de prendre les positions de Rivoli confiées à la garde de la brigade Pinerolo soutenue par un corps d'artillerie et en état de faire tête à l'ennemi. Charles-Albert se trouvait à Peschiera, et le duc de Gênes en était reparti la veille pour Rivoli.

Les Autrichiens étaient à Governolo et à Ostiglia; les autorités de ce dernier endroit s'étaient enfuies et réfugiées à Bozzolo. Rovigo avait également été occupée par les Autrichiens, qui avaient rétabli leurs communications entre cette ville et Ferrare. Ils s'étaient ainsi rendus maîtres du cours du Pô, et l'on dit même qu'ils avaient poussé jusqu'à Massa. Leur intention paraissait être celle d'interrompre les communications entre les états-vénitiens et la Lombardie et de se mettre en position de tenir constamment cette dernière sous la menace d'une invasion.

Dans la séance de la Diète germanique du 25 juin, il a été donné lecture d'une lettre de M. Pallavicini, ministre de Sardaigne près la confédération germanique, datée de Munich, 19 juin. Dans cette lettre, qui est relative au blocus de Trieste, le ministre sarde déclare que son gouvernement a toujours eu l'intention de maintenir et de consolider les relations d'amitié avec la confédération germanique, et que reconnaissant la neutralité du territoire de cette dernière, il avait donné l'assurance formelle que ce territoire ne serait jamais violé spontanément par les armes du roi de Sardaigne.

Venise vient de se donner à Charles Albert et fera partie du nouveau royaume de la Haute-Italie.

Des lettres de Trévise du 30 juin, à en croire notre correspondant de Vienne, parlent d'une réaction contre-révolutionnaire qui aurait eu lieu à Venise en faveur des Autrichiens, et qui aurait abouti au renversement du gouvernement provisoire de cette ville qu'on disait même disposée à capituler.

Cette nouvelle nous paraît avoir grandement besoin de confirmation; aussi bien en laissons-nous toute la responsabilité à notre correspondant.

La *Gazette de Vienne* du 1er juillet contient l'article suivant intitulé: *Négociations de paix* en Italie:

« Nulle part on ne fait moins de cas des intentions pacifiques du gouvernement autrichien, que dans le pays où elles devraient être le plus appréciées, c'est-à-dire, en Italie. Chacun sait d'où est partie, dans ce pays, l'attaque contre le gouvernement autrichien, et par quels moyens ce dernier a été forcé de recourir à la force armée. On connaît, ou plutôt on reconnaît beaucoup moins encore les efforts que ce gouvernement, animé du plus généreux esprit de conciliation, a fait depuis le commencement des troubles, pour rétablir la paix et pour mettre le plus tôt possible un terme aux malheurs de la guerre. Ses déclarations publiques en donnent le témoignage le moins équivoque. Il a tâché de tranquilliser les esprits agités par les nouvelles les plus satisfaisantes pour l'avenir; avec l'indulgence la plus complète pour le passé, il a promis aux sujets égarés de S. M. une constitution basée sur la liberté et l'autonomie les plus complètes, constitution qui surpassait de loin tous leurs désirs et toutes leurs prétentions d'autrefois, qui faisait le plus grand cas de leur nationalité, et qui leur garantissait un bien-être durable. Il est réservé à l'histoire d'expliquer comment il s'est qu'on n'ait répondu à une offre pareille que par des hostilités. Le gouvernement autrichien ne se laisse pas détourner de son projet. N'ayant rien que la pacification et la réconciliation, il ne recule pas devant les moyens extrêmes tendant à atteindre le but qu'il s'était proposé, le rétablissement de la paix, et cela au moment où la fortune des armes lui paraissait le plus favorable.

« Dans cette vue, il fit inviter le gouvernement provisoire de Milan à une négociation, qui était pour base l'indépendance complète de la Lombardie, en n'y rattachant que des conditions équitables d'une nature financière et commerciale.

« Pour faciliter les négociations, il se déclara prêt à la conclusion d'une trêve. Qui aurait pu croire qu'une pareille offre, dont l'intention pure et généreuse était manifeste, ne trouverait pas l'accueil le plus favorable, de la part d'un gouvernement qui, jusqu'ici, avait lui-même hautement prononcé le désir de négocier sur la base mentionnée. Et pourtant, c'est ainsi. Il est douteux si c'est par suite du terrorisme qu'un parti exalté exerce sur lui, ou bien d'un abaissement subit d'opinion, que le gouvernement provisoire de Milan ne se trouva pas autorisé à donner suite à cette invitation amicale. On pouvait attendre du caractère personnel des membres de ce gouvernement, bien connus autrefois, le plus grand empressement à coopérer à l'établissement de la paix; mais il est un fait que ce gouvernement repoussa les négociations proposées, sous le prétexte que la question à décider ne pouvait pas être regardée comme une question purement lombarde, mais bien comme une question italienne, et que par cette raison, une négociation isolée ne pouvait avoir lieu: cependant le gouvernement autrichien ne peut avoir affaire qu'à la Lombardie, il ne connaît aucune puissance qui représente l'Italie. En même temps, le gouvernement provisoire déclara qu'une entente amicale n'était possible que dans le cas où l'indépendance serait étendue à toutes les possessions autrichiennes en Italie.

« Il fit même comprendre que la partie méridionale du Tyrol était aussi comprise dans ses possessions. Que le monde juge, si une pareille réponse donnée aux offres aussi généreuses que conciliantes de l'Autriche est décente, digne, juste et équitable, ou bien si elle n'est pas plutôt une insulte; que le monde juge, s'il convient au gouvernement provisoire de prononcer des conditions qui s'étendant à des pays et des territoires qui se trouvent encore dans la possession de l'Autriche, non seulement de droit mais aussi de fait, dans lesquels la puissance militaire de l'Autriche a complétement le dessus, et dont une portion appartient même à la patrie commune allemande; que le monde juge avec quels sentimens le gouvernement autrichien doit écouter de pareilles déclarations et ce qui lui reste à faire après que ses offres conciliantes ont été si indignement repoussées et après que le rétablissement de la paix a été si arbitrairement différé. Le gouvernement autrichien ne se laissera pas abuser; il ne cessera pas de poursuivre son but: le rétablissement de la paix; il ne cessera pas de manifester en toute occasion son désir et sa ferme volonté à cet égard, mais il doit à son honneur, à l'honneur des peuples autrichiens, de déployer toutes ses forces pour obtenir avec les armes la paix qu'il n'a pu obtenir d'une autre manière, malgré sa bonne volonté. Il ne fait pas un secret de ses intentions et des moyens qu'il compte employer pour atteindre un but si noble et si juste. Avec la même sincérité, il se prépare à continuer la lutte à laquelle il est forcé, et il déclare sa proposition à conclure la paix qu'il désire. Ce n'est pas sa faute, si l'on n'a pas cessé de verser du sang. Le gouvernement autrichien s'était déclaré prêt à conclure une trêve pour faciliter les négociations; le gouvernement provisoire de Milan, dévoué, comme il l'est, à son allié, le roi de Sardaigne, trouve que la trêve, tout aussi bien que les négociations, sont inadmissibles dans le moment actuel. La prolongation de la guerre et de tous ses malheurs retombe donc sur ceux qui refusent de toute manière d'y mettre un terme. Le gouvernement autrichien a fait tout son possible dans l'intérêt de la paix, on ne saurait lui contester ce mérite. Puisseut donc les au